

Décision No. EI-2024-21 portant accréditation de l'Université française en Arménie, Erevan, Arménie

Le Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu les articles L. 114-3-1 et R. 114-10 du code de la recherche ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation pour les établissements d'enseignement supérieur étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° 2023-10 du 5 juin 2023 passée avec l'Université française en Arménie et le Centre national pour l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et professionnel en vue de l'évaluation institutionnelle/accréditation de l'établissement ;

Vu l'avis de la commission d'accréditation du 25 avril 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que l'Université française en Arménie répond aux six critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

DOMAINE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Critère 1 : Définition de la stratégie de l'établissement

L'UFAR opère dans un environnement national très compétitif où elle se distingue par son offre unique de doubles diplômes étrangers. L'université jouit d'une bonne réputation sur le marché du travail arménien et entretient de bonnes relations avec les secteurs public et privé. L'intégration de l'UFAR dans les réseaux universitaires nationaux et internationaux s'est accrue au fil des ans. Bien que l'UFAR ait élaboré un plan stratégique, des problèmes de gouvernance entravent sa mise en œuvre et son développement institutionnel. L'université a également adopté une stratégie de croissance basée sur l'augmentation du nombre d'étudiants, ce qui est inadapté aux ressources disponibles. Cela risque d'affecter la qualité de l'enseignement et d'affaiblir la réputation de l'université.

Critère 2 : Gouvernance et dispositifs de mise en œuvre de la stratégie

L'université fonctionne dans le cadre d'un accord international, ce qui se traduit par une structure de gouvernance faible et un manque d'engagement de la part des principales parties prenantes, telles que le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères. La forte rotation des recteurs, qui sont nommés par le ministère susmentionné, ne permet pas d'avoir une vision à long terme dans la direction de l'université. En outre, le conseil d'administration ne s'attaque pas aux principaux problèmes de l'UFAR (manque de personnel universitaire permanent, modèle économique fragile, politique immobilière limitée, etc.) Bien que l'UFAR dispose d'un personnel très engagé et qu'elle soit en mesure de résoudre avec succès les problèmes à court terme, les problèmes à moyen et à long terme sont négligés par ses principales parties prenantes.

DOMAINE 2 : POLITIQUE DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DE L'INSCRIPTION DE LA SCIENCE DANS LA SOCIÉTÉ

Critère 3 : Politique de la recherche

Le développement de la recherche à l'UFAR est une entreprise relativement récente, avec des progrès plus significatifs depuis 2018. Cette situation est principalement due au nombre limité de personnel

académique permanent depuis sa création. À l'époque, l'UFAR devait être orientée vers une offre de formation plutôt professionnalisante. Depuis, bien que la recherche soit encore balbutiante, l'UFAR a mis en place une politique globale de moyens et un dispositif d'accompagnement prometteur : création d'une école doctorale commune en informatique avec l'IIAP, conventions avec des universités partenaires pour l'inscription des doctorants, diversification des sources de financement, mise en place d'un *research incentive scheme* pour ses doctorants et son personnel académique...

Critère 4 : Politique de l'innovation et impact sociétal

Malgré une base de recherche plutôt faible, l'UFAR a jeté des bases solides pour l'innovation grâce à ses relations de longue date avec les entreprises et à sa participation à des projets et événements scientifiques. L'université encourage l'innovation par le biais d'un apprentissage obligatoire basé sur des projets dans chacun de ses programmes. En 2021, l'UFAR et cinq universités arméniennes partenaires ont lancé l'*Accelerator 28*, un programme de développement innovant qui vise à promouvoir l'esprit d'entreprise en Arménie en fournissant un soutien, un mentorat et des ressources. L'investissement financier de l'université dans l'innovation et l'inclusion de la science dans la société est encore modeste, mais la stratégie et les initiatives sont pertinentes et commencent à porter leurs fruits.

DOMAINE 3 : POLITIQUE DE LA FORMATION, DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA VIE DE CAMPUS

Critère 5 : Politique de la formation

Conformément au statut d'Université française en Arménie, tous les programmes proposés par l'UFAR sont des doubles diplômes avec une université française (Université Lyon 3 ou Université Toulouse III), la plupart au niveau licence. Ils nécessitent une bonne maîtrise de la langue française. Ils fournissent au marché du travail arménien des diplômés bien formés et très employables. Le succès de la politique d'enseignement de l'UFAR repose sur son approche centrée sur l'étudiant, où la qualité du processus d'enseignement est une préoccupation constante. L'UFAR s'appuie sur un personnel académique très diversifié, comprenant des enseignants français et des professionnels externes. Des développements supplémentaires pourraient être entrepris pour simplifier les processus de la politique des ressources humaines.

Critère 6 : Vie étudiante et vie de campus

L'UFAR recueille de nombreuses données tout au long du cycle de vie de l'étudiant et le personnel s'engage à assurer la réussite de l'étudiant, bien que certains problèmes structurels subsistent, tels que la gestion des horaires, l'internationalisation du corps étudiant et les niveaux élevés de redoublement et d'abandon en cours d'études. Malgré ses contraintes spatiales, l'université cherche des solutions pour ses étudiants et est prête à améliorer l'environnement de travail. Elle apporte un soutien important aux étudiants, notamment un soutien financier sous forme de bourses, et cherche à les impliquer dans sa gouvernance par l'intermédiaire du conseil des étudiants.

Article 2

L'Université française en Arménie, Erevan, Arménie, est accréditée pour une période de 3 ans, qui peut être prolongée de deux ans, sous réserve d'un suivi pouvant inclure une visite sur site.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- renforcer la gouvernance de l'établissement : le président de l'Université Toulouse III devrait siéger au conseil d'administration et les membres du conseil devraient mieux prendre en compte les principaux problèmes de l'UFAR ;
- recruter du personnel académique permanent dans les trois principales facultés de l'université (droit, gestion et IMA) et développer une véritable politique de recherche ;
- revoir la stratégie de l'université pour la rendre durable et obtenir le soutien des parties prenantes internes et externes ;
- introduire un mandat de 4 ans renouvelable pour le recteur conformément aux normes académiques habituelles ;

- dialoguer avec les parties prenantes pour financer de nouveaux locaux - l'université ne sera pas en mesure d'autofinancer ses nouveaux locaux et a besoin du soutien de ses parties prenantes, en particulier du ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, y compris de ses représentants locaux ;
- mettre en œuvre un système d'assurance qualité plus solide basé sur des outils numériques, à la fois d'un point de vue administratif (par exemple, des tableaux de bord) et pédagogique (par exemple, l'atteinte des résultats d'apprentissage). L'aide des universités partenaires françaises dans ces domaines devrait être la bienvenue ;
- développer une offre d'apprentissage au niveau masters afin de répondre aux attentes des étudiants arméniens qui souhaitent poursuivre leurs études tout en gagnant de l'argent et en acquérant une expérience professionnelle ;
- développer certains cours en anglais (par exemple, pendant un seul semestre choisi) pour attirer les étudiants internationaux et donner aux étudiants actuels la possibilité de bénéficier de l'internationalisation dans leur pays d'origine.
- Adopter une approche basée sur le risque et chercher à diversifier les partenariats avec les universités françaises afin de ne pas devenir dépendant des relations avec les universités Jean Moulin Lyon 3 et Toulouse III Paul Sabatier.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 17 mai 2024

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Bouler